

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

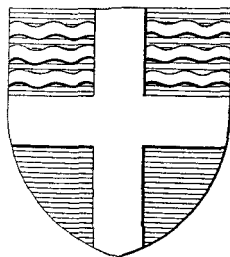
---

# Compte rendu administratif de l'exercice 1950

présenté au Conseil Municipal le 7 avril 1951

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1951

# Renseignements utiles

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## Secrétariat

**Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.**

**Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.**

**Compte de chèques postaux : I 2827.**

**Téléphone : 8 50 25.**

## Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

## Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie N° 8 50 21.

Etat-Major : Capit. Steinmann, N° 8 53 12

1<sup>er</sup> Lt Alessi, N° 8 50 45

1<sup>er</sup> Lt Ramseyer, N° 8 53 36

Lt Schmitt, N° 8 50 04

## Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre; dès 8 h., du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture.)

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

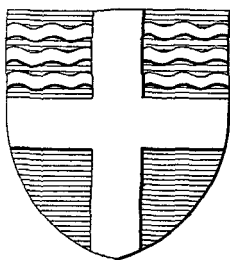
---

# Compte rendu administratif de l'exercice 1950

présenté au Conseil Municipal le 7 avril 1951

PAR

**M. Emile BÖLSTERLI, Maire**



1951

## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 27 avril 1947

### *Parti Radical :*

MM. DUTOIT, Hermann,	1914 et 1922
MUNDINGER, Charles,	1926
JUNG, Charles,	1939
RAMSEYER, Henri,	1947
STEINMANN, Edouard,	1939 et 1946
KREBS, Frédéric,	1947

### *Entente communale :*

MM. BERRA, Henri,	1943
CHOLLET, Alphonse,	1935 et 1947
DEBOURGOGNE, Alexis,	1943
BÆCHLER, Irénée,	1943
BÜRK, Roger,	1944 et 1950

### *Parti Indépendant et Chrétien-social :*

MM. LEHMANN, Arsène,	1939
PICCOT, Lucien,	1947

### *Parti National-Démocratique :*

MM. GOLAY, Edouard,	1943
BÉDAY, Gustave,	1940 et 1947

Aux élections administratives des 17 et 18 mai 1947, ont été élus :

*Maire :* M. Emile BÖLSTERLI.

*Adjoints :* MM. Jean-P. FERRIER et Eugène BOPP.

### **Composition des Commissions :**

*Commission des Finances :* MM. BÖLSTERLI, BOPP, FERRIER, BERRA, CHOLLET, DUTOIT, GOLAY, JUNG, LEHMANN et STEINMANN.

*Commission des Travaux :* MM. BÖLSTERLI, BOPP, FERRIER, BÆCHLER, BÉDAY, BÜRK, DEBOURGOGNE, KREBS, MUNDINGER, PICCOT, et RAMSEYER.

### **Répartition des fonctions administratives :**

M. BÖLSTERLI : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Électricité, Suppléance de l'État Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, État Civil.

M. BOPP : Routes et travaux. Bâtiments, Voirie.

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :*

M. LACROIX : Secrétariat et suppléance de l'État Civil.

# Compte rendu administratif et financier

## pour l'Exercice 1950

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre cinquième compte-rendu administratif et financier.

Au cours de l'année 1950, nous avons fait de nombreuses fois appel à vous pour des séances du Conseil et des diverses commissions. Grâce à votre constante collaboration et à votre appui précieux, notre commune a pu continuer sa marche en avant.

Nous avons eu le regret d'enregistrer la démission de M. Louis Soldini, conseiller municipal, qui a été remplacé par M. Roger Bürk.

Le bénéfice de l'exercice 1950 s'élève à la somme importante de Fr. 122.300,— grâce à un versement extraordinaire de Fr. 82.000,— par le Département des Finances et Contributions. Il s'agit là d'une rentrée d'impôt exceptionnelle qui ne se renouvelera pas. Défalcation faite de cette somme, le boni normal de l'exercice aurait atteint Fr. 40.000,—.

Ce résultat inespéré nous permettra de faire face aux frais de construction de notre nouvelle école enfantine sans emprunt et sans augmentation du nombre des centimes additionnels.

En octobre dernier, nous avons payé la dernière annuité de l'emprunt contracté en 1935 auprès de la Caisse d'Épargne pour la construction de la salle de gymnastique.

Actuellement notre commune n'a plus aucune dette. Grâce à cette situation financière favorable, les travaux suivants ont pu être exécutés :

### **Ecole enfantine.**

Dès la reprise des travaux, au début d'avril 1950, la construction de notre nouvelle école s'est poursuivie activement. Fin mai, la dalle de béton armé était coulée, puis les murs se sont élevés rapidement et, le 10 août, nous offrons aux ouvriers la gratification à l'occasion de la pose du bouquet.

Le travail a marché quelque peu au ralenti au cours de l'hiver pour reprendre normalement une fois les risques de gel passés. A l'heure actuelle, en ce qui concerne le bâtiment, il ne reste que des travaux de détail à terminer.

L'aménagement du préau, la construction de la fontaine, des bancs et murets ont été confiés aux entreprises Grisoni et Spinedi. Nos cantonniers ont été chargés de l'arrangement de la pelouse et de la plantation des arbres et arbustes, suivant le projet étudié par le chef du service des parcs et promenades de la Ville de Genève que nous remercions très sincèrement.

### **Terrain de sport.**

La grande sécheresse de l'été 1950 nous a fait craindre l'anéantissement du gazon semé au printemps ; aussi, avons-nous fait installer une conduite d'eau provisoire qui a permis de sauver les semis.

Le Conseil municipal ayant décidé la construction d'un vestiaire en maçonnerie, M. Mundinger a présenté un avant-projet de ce bâtiment. Les plans définitifs ont été dressés par M. Billaud fils, architecte. Nous avons présenté la requête en autorisation de construire et mis les travaux en soumission.

Nous avons demandé et obtenu des propriétaires voisins, M. et Mme Birr, que nous remercions encore ici, l'autorisation d'implanter la construction projetée à moins de 6 mètres de la limite des deux terrains comme le veut la loi.

Ces multiples démarches nous ont conduits au début d'un automne particulièrement pluvieux, ce qui nous a obligés à reporter les travaux au printemps 1951. Le Conseil a décidé de prélever sur le budget 1950 le coût de cette construction, soit Fr. 12.000,—.

Ce n'est qu'en mars que le temps a permis d'entreprendre la construction de ce vestiaire.

Nous procéderons très prochainement à l'installation de recks et de montants métalliques pour le saut à la perche et le saut en hauteur.

Versoix possède maintenant un superbe emplacement de sport.

Ajoutons que la Société fédérale de gymnastique a procédé à ses frais à l'installation de l'éclairage de la parcelle sise en bordure de l'Avenue Yung. D'autre part le Tennis-Club de Versoix a pris contact à nouveau avec la Municipalité en vue de la construction de courts. Ce projet et son financement sont actuellement à l'étude.

### **Routes et travaux.**

Les importants travaux de la rue de l'Industrie et de la place Simond, exécutés au début de l'année 1950, ont déjà été signalés dans notre précédent compte-rendu. Nous n'y reviendrons donc

pas, sinon pour souligner la belle réussite de cette transformation et pour souhaiter la continuation de l'aménagement de notre bourg.

Nous avons pris récemment contact à ce sujet avec M. Casaï, président de la Fondation du Bourg de Versoix. Il ressort de cet entretien que la construction d'un deuxième immeuble peut être envisagée dans un proche avenir.

Bien entretenues depuis la mise en vente libre des goudrons, nos routes n'ont pas souffert de l'hiver ; il a suffi de réparer quelques brèches, peu nombreuses, à l'aide de mortier bitumeux.

Le chemin Hubert-Saladin a reçu une première application de goudron à chaud. Une seconde couche a été donnée au court tronçon qui passe derrière le buffet de la gare et qui souffre beaucoup des eaux de surface qui s'y écoulent.

Un abri à sable, qui nous était demandé depuis plusieurs années par nos cantonniers, a été construit en annexe du hangar de l'avenue Deshusses. Il nous a permis d'avoir de la matière bien sèche et facile à épandre lors des sablages de ce dernier hiver.

Un garage à vélo comptant 23 places, spécialement réservé aux enfants des écoles, a été construit dans le talus du jardin du buffet de la gare ; ce nouveau garage décongestionne celui existant sur l'esplanade de la gare.

La partie aval du pont sur le canal à Montfleury, qui avait été laissée en l'état lors de l'élargissement du tournant il y a 15 ans, s'est écrasée sous le poids des lourds camions. Construit il y a fort longtemps avec des grosses dalles de pierre du Jura, il n'était pas suffisamment solide pour la circulation actuelle.

Nous avons chargé un entrepreneur versoisien, aidé par nos cantonniers, de procéder très rapidement à la réfection complète de cet ouvrage vu l'utilisation intensive de cette route par les camions transportant les matériaux pour la réfection de la route de Suisse.

### **Égoût de Versoix-la-Ville.**

Le Département des Travaux publics a décidé rapidement la construction de la nouvelle route, entre le chemin Hubert-Saladin et la frontière vaudoise ; elle comprendra une chaussée bétonnée de 12 mètres de largeur bordée de chaque côté par une piste cyclable et un trottoir de 2 mètres.

Le 7 février, l'ingénieur du Département nous annonçait le prochain début des travaux et nous faisait part de la nécessité d'établir un nouvel égoût qui doit remplacer celui existant, construit en 1895, d'une section trop faible. Ce dernier se trouverait en outre sous la partie bétonnée et serait inaccessible en cas d'obstruction ou de nouveaux raccordements.

Dix jours plus tard parvenait à la Mairie le plan de répartition entre les propriétaires (la loi prévoit que la moitié des frais est

à la charge de ces derniers). La Commission des travaux examina la demande du Département à la lumière de la loi du 6 avril 1918 sur les routes et tenant compte de la nécessité de la construction et de l'obligation pour la commune et les propriétaires intéressés de participer aux frais, proposa au Conseil municipal de donner une suite favorable au projet présenté sous réserve de la révision du plan de répartition par le Département des Travaux publics, ce plan ne paraissant pas tenir compte de toutes les surfaces intéressées par la construction de l'égoût.

Le Conseil municipal prenait le 22 février un arrêté ainsi conçu : Le Conseil décide de participer pour la somme de Fr. 20.300,— aux frais de construction d'un égoût d'intérêt communal dans la route de Suisse, sous réserve de la révision du plan de répartition par le Département des Travaux publics.

Le 29 février, les travaux étaient entrepris et sont actuellement sur le point d'être terminés; la question de la répartition des frais incombant aux propriétaires n'est pas encore réglée au moment de la rédaction de ce rapport.

### **Bâtiments.**

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire procéder à une sérieuse révision de la toiture du bâtiment de l'école primaire et de la Mairie. La couverture souffre passablement des grosses bises qui détachent des ardoises, dont certaines sont très friables.

Les chéneaux ont été également remis en état; le remplacement d'une partie d'entr'eux doit être envisagé.

La peinture des classes de Mesdames Bacher et Audergon a été refaite. Du cork-linoléum a été placé contre les parois pour faciliter l'épinglage des cartes et des gravures.

Le vélum placé à la salle de gymnastique pour atténuer la résonance n'avait jamais encore été enlevé; il renfermait une telle quantité de poussière que l'entretien du sol était difficile. Il a fallu le déposer pour le nettoyer soigneusement.

A cette occasion, nous avons fait placer de solides protections aux lampes de la salle de gymnastique qui étaient constamment mises hors d'usage par les ballons. Depuis lors, il n'a plus été procédé à aucun remplacement d'ampoules.

Diverses modifications ont été apportées au service d'eau chaude de la villa communale du chemin Louis-Degallier.

### **Eclairage de la route de Suisse.**

Prévue pour 1946, la transformation de l'éclairage de la route de Suisse fut retardée malgré de nombreux rappels de la Mairie. En réponse à une question de M. le député Ferrier au Grand Con-



seil, en décembre 1930, M. le Conseiller d'Etat Casaï promit une prompte réalisation et a la fin du mois de février les équipes du Service de l'électricité se mirent au travail avec un zèle remarquable ; malgré des conditions atmosphériques défavorables, le travail fut terminé pour l'ouverture du Salon de l'automobile.

Faisant suite à une demande du Conseil municipal, la Mairie était préalablement intervenue auprès du Service de l'électricité pour que la traversée du bourg fût éclairée au moyen d'une lumière blanche, les lampes au sodium modifiant désagréablement les couleurs. Il nous fut répondu que ce dernier éclairage était le plus favorable pour la circulation et que le Département des Travaux publics l'avait adopté pour l'équipement de la route de Suisse sur toute sa longueur.

Néanmoins, le nouvel éclairage donne entière satisfaction et nous exprimons notre gratitude à M. le Président du Département des Travaux publics et à ses collaborateurs, ainsi qu'au Service de l'électricité et à tout son personnel.

Le Conseil municipal a décidé de placer des lampes d'éclairage supplémentaires dans la cour du Château, à Sauvonnier, ainsi qu'au chemin Degallier.

### **Avenue de Richelien.**

L'avenue de Richelien est un chemin vicinal privé dont l'entretien doit être assuré par les propriétaires intéressés. Faute d'entente entre eux, il est dans un état de viabilité déplorable qui va s'aggravant.

Le 21 juin 1930, conformément à la loi, la Municipalité a, sur la demande de l'Association des Intérêts de Richelien, mis en demeure les propriétaires de pourvoir à l'entretien du chemin et de procéder aux travaux nécessaires. Cette mise en demeure étant restée sans effet, la commune est tenue selon la loi de faire exécuter les travaux aux frais des intéressés.

La majorité de ces derniers désire que les travaux à exécuter permettent l'incorporation de cette avenue au domaine public communal comme route communale.

Le Département des Travaux publics doit présenter incessamment un devis et cahier des charges permettant d'établir le montant des frais à envisager. Ces frais feront ensuite l'objet d'un plan de répartition entre les intéressés. Au cas où ce plan serait contesté, le président du Tribunal de première instance désignera des arbitres dont les décisions pourront être l'objet de recours devant les tribunaux.

### **Canal.**

Depuis plusieurs années déjà, le propriétaire d'une villa sise à Villard se plaignait d'infiltrations d'eau provenant du canal qui

rendaient sa maison humide et risquaient avec le temps de provoquer un éboulement de terrain.

Un examen approfondi de cette question par les techniciens du Département des Travaux publics a permis d'établir que la plainte était fondée. Le lit du canal a été bétonné sur une trentaine de mètres aux frais de l'Etat.

D'autre part, il a été constaté à l'occasion de ces travaux que le pont et le déchargeoir du Fer à cheval avaient un besoin urgent de réparations, la voûte du pont menaçant de céder. Les travaux nécessaires ont été exécutés et la commune a participé aux frais.

### **Eau à la Bécassière et Ecogia.**

La ferme et les autres habitations de la Bécassière étaient alimentées en eau potable par deux petites conduites privées, l'une passant par le chemin de l'Etrat, l'autre montant le chemin communal de Braille. Les tuyaux, en grande partie obstrués, ne donnaient plus qu'un faible débit qui ne suffisait plus aux besoins. Les propriétaires intéressés avaient fait au cours des dernières années de nombreuses démarches auprès du Service des eaux, mais la participation qui leur était demandée était tellement élevée qu'ils avaient dû renoncer à leur projet d'établissement d'une nouvelle canalisation.

Un habitant de Mies, M. Marc Groubel, qui possède une parcelle de terrain à la Bécassière, a repris toute l'affaire en main et, appuyé par la Mairie, a réussi à obtenir gain de cause après des mois de démarches opiniâtres. Relevons que les propriétaires de cette région ont fait un bel effort et que le Service des eaux s'est montré très compréhensif à leur égard.

A l'occasion des travaux de construction de la nouvelle conduite, la Mairie a fait placer un hydrant à proximité de la ferme qui permettra de lutter efficacement contre le feu dans tout le quartier.

La Société civile d'Ecogia a profité du passage de la nouvelle colonne dans la route de Sauverny pour la prolonger jusqu'à l'Orphelinat. Le Conseil a jugé ne pas pouvoir participer aux frais entraînés par ce travail ; il a par contre décidé de prendre à sa charge le coût de l'hydrant situé sur le domaine public, dans la cour de la ferme.

### **Cimetière.**

Notre cimetière continue à être entretenu avec beaucoup de soin par M. Jacques Grundmann, jardinier-fossoyeur.

Le nouveau tour de rotation a commencé le 29 septembre 1950. En raison de nombreux renouvellements de concessions, la nouvelle ligne se trouve déjà entièrement utilisée. La seconde débitera dans le nouveau terrain.

Il a été acheté ou renouvelé huit concessions de tombes au cours de ce dernier exercice.

### **Sapeurs-pompiers.**

L'effectif au 31 décembre 1950 était de 4 officiers, 7 sous-officiers, 35 sapeurs, ainsi que d'un médecin.

Il a été accompli 6 exercices et un cours de cadres.

Un sapeur, M. Louis Meylan, a pris sa retraite, deux autres ont quitté la commune et un quatrième a été radié. Ces vides ont été comblés par l'admission de 6 nouveaux sapeurs.

Le matériel a été amélioré par l'achat de 100 mètres de courses et par la révision totale de la moto-pompe. La commune a, en outre, fait construire un nouveau séchoir et installer 6 hydrants aux endroits suivants : bas de la route de St-Loup, route de Sauvigny près du pont C.F.F., halte de Pont-Céard, bas du chemin de Montfleury et à proximité des fermes de la Bécassière et d'Ecogia. Ces nouvelles installations faciliteront la lutte contre le feu.

Notre compagnie a dû intervenir pour quelques feux de cheminées. D'autre part, les pluies diluviennes de fin janvier ayant inondé plusieurs caves à l'avenue Louis-Yung et à la route de Ferney, il a été fait appel à nos pompiers pour les vider.

Nous nous plaisons à reconnaître le bon esprit de camaraderie, de discipline et de dévouement qui anime nos sapeurs. Notre compagnie, dotée d'un matériel moderne, est prête à intervenir utilement si un sinistre venait à éclater.

### **Ecoles.**

L'année 1950 a vu des mutations importantes dans le personnel enseignant de notre commune.

En effet, M<sup>me</sup> Jeanne Mundiger, institutrice à Versoix depuis 1914, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a formé avec une grande compétence, avec patience et bonne humeur de nombreuses volées d'enfants qui n'ont pas oublié ses précieux conseils.

Lors de la cérémonie des promotions, nous avons fêté cette excellente institutrice et lui avons remis un souvenir.

De son côté, M. Charles Ramseyer a décidé de ne pas reprendre la direction de sa classe, à la rentrée de septembre.

Nommé instituteur à Versoix en 1912, M. Ramseyer a exercé une heureuse influence sur la formation intellectuelle et morale des élèves qui ont eu le privilège de suivre son enseignement. Maître principal de notre école, M. Ramseyer dirigeait depuis 19 années la classe supérieure de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années, soit l'ancienne secondaire rurale. Des représentants de la Municipalité se sont joints au corps enseignant de Versoix pour le fêter à son domicile et lui remettre un souvenir.

A ces deux excellents pédagogues, nous réitérons nos sentiments de profonde reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait pour notre commune et nous les félicitons pour l'œuvre qu'ils ont accomplie. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite.

C'est M. Alfred Dentand qui a été appelé à succéder à M. Ch. Ramseyer. C'est avec une vive satisfaction que nous avons enregistré cette nomination.

M. Perrinjaquet, candidat à l'enseignement, qui avait remplacé M. Bölsterli, a été rappelé en ville pour poursuivre ses études. C'est M. Jenny, instituteur, qui a été désigné par le Département pour le remplacer.

L'inscription ouverte par le Département pour repourvoir les postes vacants n'a suscité aucune candidature d'instituteur.

En conséquence, M<sup>me</sup> Revillard, suppléante, a été chargée de la direction de la classe de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années et M<sup>me</sup> Fluckiger, suppléante également, de celle de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

Le Conseil municipal, tout en reconnaissant les difficultés rencontrées et sans vouloir critiquer d'aucune façon l'enseignement donné, a tenu à faire part au Département de l'Instruction publique de son regret de ne pas voir un maître à la tête de la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

L'effectif des écoliers se répartit comme suit .

	Filles	Garçons	Total
Classe de M. Dentand.	14	6	20
<b>Ecole primaire :</b>			
Classe de M. Jenny,	7	23	30
» M <sup>me</sup> Fluckiger,	17	11	28
» M <sup>me</sup> Bacher	16	13	29
» M <sup>me</sup> Revillard,	15	16	31
» M <sup>me</sup> Audergon,	19	17	36
<b>Ecole enfantine :</b>			
Classe de M <sup>lle</sup> Mehling	17	16	33
Classe de M <sup>lle</sup> Zingre	18	17	35
<b>Ecole de Chavannes :</b>			
Classe de M <sup>me</sup> Coindet	2	1	3
	125	120	245

En juin, les classes ont fait leurs excursions traditionnelles par un temps superbe ; voici quels étaient les buts de ces courses scolaires

Classe de M <sup>lle</sup> Zingre,	Céligny
» M <sup>lle</sup> Mehling,	Prangins
» M <sup>me</sup> Audergon,	Gland
» M <sup>me</sup> Bacher,	Col des Gêts
» M <sup>me</sup> Mundiger,	Le Bouveret
Classes de MM. Dentand et Perrinjaquet,	Anney
Classe de M. Ramseyer,	Barberine

### **Etat civil.**

L'office de l'Etat civil de Versoix a enregistré au cours de l'année 1950 :

13 mariages,  
20 naissances,  
16 décès.

Le registre des familles compte maintenant 885 feuillets.

### **Recensement.**

Le recensement fédéral de la population, ainsi que celui des logements, a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1950 sous la direction de M. Marcel Lacroix, secrétaire, aidé par sept collaborateurs compétents. Le dernier recensement avait eu lieu en 1941.

Il en ressort que la population de notre commune atteint 2464 habitants (2104 en 1941) répartis dans 732 ménages (617 en 1941) et logés dans 487 maisons (418 en 1941).

La répartition par sexes, nationalités et confessions n'a pas encore été établie par le Bureau cantonal du recensement.

Soulignons que la statistique des logements ne laisse apparaître aucun appartement disponible, à l'exception des châteaux Bartholoni et de St-Loup.

---

Messieurs les Conseillers,

En terminant ce rapport annuel, nous avons plaisir à relever l'excellent esprit qui a animé les séances des Commissions et du Conseil municipal et nous vous en remercions très sincèrement.

Nous félicitons M. Charles Mundiger, ancien adjoint, qui termine aujourd'hui sa 25<sup>e</sup> année d'activité au sein du Conseil municipal.

Nous exprimons notre vive reconnaissance et nos remerciements à MM. Ferrier et Bopp, adjoints, ainsi qu'à M. Lacroix, dont les conseils et la constante collaboration ont grandement facilité notre tâche.

Versoix, le 7 avril 1951.

E. BÖLSTERLI, *maire*.

---

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No		
10.	Répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances . . . . .	Fr. 1.597,—
11.	50 % des permissions spéciales de cafés . . . . .	» 388,50
13.	Produit de la taxe fixe . . . . .	» 11.424,85
14.	Centimes additionnels . . . . .	» 249.212,85
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . . . .	» 3.559,—
16.	Produit des locations . . . . .	» 7.804,95
20.	Amendes perçues par la Mairie . . . . .	» 1.832,20
21.	Produit des concessions du cimetière . . . . .	» 1.250,—
22.	Recettes éventuelles . . . . .	» 1.044,30
23.	Produit de l'Etat civil . . . . .	» 300,85
25.	Allocations de l'Etat pour les routes principales . . . . .	» 18.000,—
27.	<i>Concessions d'eau du canal.</i> . . . . .	» 2.627,50
28.	Produit des inhumations. . . . .	» 925,65
29.	Répartition des Services Industriels . . . . .	» 8.156,30
30.	Produit des écolages. . . . .	» 620,—
31.	Amendes perçues par l'Etat . . . . .	» 737,—
32.	Centimes additionnels pour l'Aide à la vieillesse. . . . .	» 49.842,55
33.	Allocation du Sport-Toto . . . . .	» 1.000,—
	<b>Total des recettes</b>	<b>Fr. 362.323,50</b>

al des <b>Recettes</b> . . . . .	Fr. 362.323,50
al des <b>Dépenses</b> . . . . .	» 239.993,05
édent des recettes . . . . .	<u>Fr. 122.330,45</u>

## de la Commune de Versoix pour 1950

### DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux . . . . .	293,30
3.	Assurance-incendie des bâtiments . . . . .	» 191,30
4.	Frais de bureau et petite caisse . . . . .	» 1.376,90
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .	» 3.880,10
6.	Imprimés et formules fournis par le Département . . . . .	» 35,—
7.	Frais pour relier les recueils de lois . . . . .	» 60,—
8.	Frais d'affichage . . . . .	» 180,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .	» 2.814,65
11.	Entretien des fontaines . . . . .	» 818,30
12.	Secours contre l'incendie . . . . .	» 3.578,35
13.	Entretien des chemins communaux . . . . .	» 73.032,60
14.	Fermage de la voirie . . . . .	» 4.000,—
15.	Fourniture d'eau . . . . .	» 1.257,25
16.	Eclairage des routes et chemins . . . . .	» 3.302,20
17.	Entretien des bâtiments communaux . . . . .	» 8.162,50
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	» 9.644,90
19.	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	» 1.228,40
20.	Mobilier des écoles . . . . .	» 4.214,80
21.	Traitement de la concierge . . . . .	» 2.940,—
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque . . . . .	» 200,—
25.	Fête des écoles . . . . .	» 1.995,55
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir . . . . .	» 389,30
29.	Téléphone et radio à l'école . . . . .	» 628,10
30.	Amortissement de la dette communale . . . . .	» 2.793,60
33.	Dépenses imprévues . . . . .	» 4.792,55
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .	» 1.229,65
41.	Assurance scolaire des enfants indigents . . . . .	» 283,—
42.	Salaire de base des employés communaux . . . . .	» 10.114,75
43.	Assurances diverses et retraites . . . . .	» 2.583,30
44.	Ecole de Chavannes . . . . .	» 850,—
45.	Allocations diverses . . . . .	» 1.790,—
46.	Allocation aux Colonies de vacances . . . . .	» 1.500,—
47.	Centimes add. pour l'Aide à la Vieillesse . . . . .	» 49.842,55
48.	Retraite de M <sup>me</sup> Veuve Grosfillier . . . . .	» 1.232,90
49.	Indemnité à la Municipalité . . . . .	» 3.600,—
50.	Allocations vie-chère au personnel . . . . .	» 12.185,30
51.	Cotisations A. V. S. et A. F. . . . .	» 2.649,55
52.	Remb. Etat avance rue de l'Industrie . . . . .	» 18.000,—
	Total des dépenses	Fr. <u>239.993,05</u>

## Rapport de la Commission des Finances

---

La Commission des Finances, dans sa séance du 27 mars 1951, a procédé à la vérification des comptes de la commune pour l'exercice 1950. Elle a pointé les pièces comptables qui lui ont été soumises avec les livres de comptabilité et a trouvé toutes les écritures parfaitement conformes.

Elle propose donc au Conseil municipal de donner décharge de sa gestion à l'Administration en approuvant les comptes de l'exercice 1950.

Elle remercie M. le Maire et MM. les Adjoints pour tout le soin qu'ils apportent à la bonne administration de la commune et félicite M. Marcel Lacroix, secrétaire, pour la tenue parfaite de ses livres.

*Le rapporteur : Arsène LEHMANN.*

### LE CONSEIL,

Vu les rapports administratifs et financiers pour l'exercice 1950 et la législature 1947-1951 présentés par M. le Maire,

Sur la proposition de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

### *Arête :*

1. — Les rapports présentés par M. le Maire sont adoptés.
2. — Les comptes de l'exercice 1950,  
avec Fr. 362.323,50 aux recettes,  
et » 239.993,05 aux dépenses,  
soit avec un excédent de Fr. 122.330,45 aux recettes,  
sont approuvés.
3. — Il donne décharge à M. le Maire pour sa gestion et lui exprime, ainsi qu'à MM. les Adjoints, sa profonde gratitude pour tout le dévouement qu'ils ont apporté à la bonne gestion des affaires communales.

*Versoix, le 9 avril 1951.*

Certifié conforme au procès-verbal

E. BÖLSTERLI, *maire.*





## Rapport sur la période administrative 1947-1951

La commune de Versoix a vécu au cours de la législature qui s'achève une période de haute conjoncture, pour employer un mot cher à nos économistes.

En effet, durant quatre années des bonis importants se sont succédé de la manière suivante :

1947 . . . . .	Fr.	41.141,75
1948 . . . . .	»	71.468,80
1949 . . . . .	»	49.023,70
1950 . . . . .	»	122.330,45
soit au total . . . . .		Fr. 283.964,70

Cette dernière année a vu d'autre part une rentrée exceptionnelle de Fr. 82.000,— qui figure dans le chiffre sus-indiqué et dont nous faisons état au début du rapport annuel.

Pendant cette même période, le nombre des centimes additionnels en faveur de la commune est resté fixé à 30. La valeur du centime a été

1947 . . . . .	Fr.	5.233,46
1948 . . . . .	Fr.	5.683,51
1949 . . . . .	Fr.	5.733,58
1950 . . . . .	Fr.	5.703,22

Cette heureuse situation financière a permis, au cours de la législature, en plus d'un entretien excellent de nos bâtiments et de nos routes, les réalisations suivantes pour ne citer que les plus importantes :

Le subventionnement de 22 nouveaux logements qui a permis la construction des immeubles « Familia », de celui du Bourg et de deux maisons au « Coin de terre ».

Le curage complet du canal.

La transformation en parc public du clos de la Chapelle. Le prolongement de l'égoût du quai et le renforcement de la protection de la jetée. La démolition du mur intérieur du cimetière et la création d'une nouvelle avenue. L'aménagement du stade après son agrandissement par l'achat de la parcelle Lany. L'élargissement et la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs de la rue de l'Industrie.

Enfin la construction d'une nouvelle école enfantine à la fois simple et bien bâtie.

Ces travaux, importants pour une période relativement courte, sont ou seront entièrement payés sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les impôts communaux dont le taux est, rappelons-le, parmi les plus bas du canton.

Pendant ces mêmes années, tandis que le Service de l'électricité transformait complètement son réseau et consacrait plus de deux millions de francs à notre commune, le Département des Travaux publics achetait l'ancienne boulangerie Cartier, la démolissait, puis aménageait la place Simond. De son côté, la C. G. N. dotait Versoix d'un nouveau débarcadère.

De nombreux particuliers et commerçants ont également fait un sérieux effort pour rénover leurs immeubles, améliorer leurs installations et ériger de nouvelles constructions.

Nous les en félicitons sincèrement.

#### MESSEIERS LES CONSEILLERS,

En terminant ce résumé de notre activité, nous constatons avec satisfaction que notre commune est actuellement en plein essor.

Les biens communaux ont été augmentés par la construction d'une nouvelle école et par l'achat du terrain Lany, à l'avenue Louis-Yung (4,600 m<sup>2</sup>). D'autre part, les dettes de la commune sont complètement éteintes et sa situation financière parfaitement saine.

De nouvelles tâches attendent les futurs conseil et municipalité.

Nous souhaitons que les citoyens qui seront appelés à administrer et à diriger notre commune aient toujours le souci du bien collectif et travaillent de toutes leurs forces au développement harmonieux de notre chère et belle commune de Versoix.

Versoix, le 7 avril 1954.

E. BÖLSTERLI, *maire*.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec regret que Messieurs Hermann Dutoit et Charles Mundinger ne se représenteront pas aux prochaines élections.

M. Hermann Dutoit a fait partie du Conseil municipal pendant 33 ans. Au cours de cette longue période, il a mis ses éminentes qualités de juriste au service de notre commune qui a constamment bénéficié de ses judicieux conseils.

Quant à M. Charles Mundinger, il achève cette année son quart de siècle au sein du Conseil municipal. Adjoint de 1926 à 1943, il a collaboré activement à la réalisation de nombreux travaux dans la commune.

Nous exprimons à ces deux fidèles conseillers notre profonde reconnaissance et nos sincères remerciements pour tout le travail qu'ils ont accompli et pour l'intérêt qu'ils ont constamment témoigné à notre commune.

E. B.

## ALLOCATIONS EN 1950

Union Instrumentale . . . . .	Fr. 400,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers . . . . .	» 350,—
Société Fédérale de Gymnastique . . . . .	» 400,—
Football-Club. . . . .	» 200,—
Société de Sauvetage . . . . .	» 200,—
Hospice Général. . . . .	» 100,—
Montana . . . . .	» 100,—
Home des enfants sourds . . . . .	» 20,—
Bien des aveugles . . . . .	» 20,—
Total. . . . .	<u>Fr. 1.790,—</u>

## COMPTE DE DÉPÔT A LA CAISSE DE L'ÉTAT

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr. 153.596,40	
Boni de l'exercice 1949 . . . . .	» 49.023,70	
Intérêt 3 0/0 au 31 déc. 1950. . . . .	» 4.055,40	
Solde de la subvention à <i>Familia</i> . . . . .		Fr. 5.100,—
Paiements sur travaux de l'école . . . . .		» 113.177,60
Solde au 31 décembre 1950 . . . . .		» 88.397,90
	<u>Fr.206.675,50</u>	<u>Fr.206.675,50</u>

## FONDS DE BIENFAISANCE

Solde l'exercice précédent . . . . .	Fr. 3.472,81	
Intérêts 1950 . . . . .	» 50,22	
Dons divers. . . . .	» 81,50	
1/2 produit tronc des mariages . . . . .	» 17,30	
Secours versés en 1950 . . . . .		Fr. 1.102,95
Solde carnet et caisse . . . . .	»	» 2.518,88
	<u>Fr. 3.621,83</u>	<u>Fr 3.621,83</u>

## FONDS DE COURSES SCOLAIRES

Carnet d'Épargne au 31 décembre 1950 . . . . .	Fr. 4.101,87
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire . . . . .	» 2.000,—
Total . . . . .	<u>Fr. 6.101,87</u>

## PRIX LACHENAL

Carnet à la Caisse d'Épargne au 31 décembre 1950 . . . . .	Fr. 541,10
--	------------

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## **Emoluments de mairie**

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. à 17 h.